

Retrait de conduites en fibrociment amianté par fracture contrôlée

À la masse ou à la massette

L'essentiel en bref

- La mise sur le marché de conduites en fibrociment amianté était autorisée jusqu'en 1994.
- La Suva conseille de profiter des prochaines réparations ou des travaux de maintenance nécessaires pour remplacer ces éléments.
- La méthode décrite ci-dessous permet de procéder au retrait d'une conduite en fibrociment par fracture contrôlée.
- Si le démontage prévu ne peut pas être exécuté de cette façon ou s'il s'agit de travaux de plus grande ampleur, l'intervention doit être confiée à une entreprise de désamiantage.

Préparation du travail

Détermination des dangers

Avant le début des travaux, il faut identifier les risques et planifier les mesures de protection nécessaires.

Instruction

Le personnel doit être instruit sur les risques et sur la méthode de travail avant le début des travaux.

Équipements de protection individuelle (EPI)

- Masque anti-poussière FFP3 (élimination après usage)
- Combinaisons à capuche de catégorie III, type 5/6 (élimination après usage)
- Lunettes de protection (nettoyage après usage)
- Casque de protection (nettoyage après usage)
- Chaussures de sécurité (nettoyage après usage)

Équipements de travail

- Masse ou massette
- Linge en textile
- Seau
- Sacs à déchets PE indéchirables ou fûts hermétiques (couvercle)
- Benne cadencassable (couvercle)

Le retrait d'une conduite en fibrociment amianté par fracture contrôlée entraîne la libération de fibres d'amiante dangereuses pour la santé. Des artisans du bâtiment dûment formés peuvent effectuer les travaux en respectant la méthode décrite ici.



1 Démontage d'une conduite en fibrociment par fracture contrôlée.

Sécurisation de la zone de travail

- Interdire l'accès de tiers à la zone de démontage (panneaux d'interdiction).
- Fermer les accès aux pièces voisines pour éviter toute contamination.
- Ventiler suffisamment la zone de travail (naturellement ou artificiellement).

Exécution du travail

Retrait de la conduite

- La conduite à retirer doit être accessible de tous les côtés.
- Envelopper l'élément d'un linge humide en recouvrant entièrement la zone où sera exercé l'impact (fracture).
- Briser la conduite en donnant un ou plusieurs coups précis à l'aide d'une masse ou d'une massette au niveau de la zone recouverte.
- Retirer le linge, humidifier immédiatement les déchets et les emballer hermétiquement dans des sacs PE indéchirables ou les déposer dans un fût hermétique (couverture).
- Nettoyer la zone de travail par voie humide ou à l'aide d'un aspirateur industriel de classe H (selon la norme EN 60335-2-69 avec spécification amiante).

Pauses

- Ne pas fumer, manger, etc. à proximité de la zone de travail.

Hygiène

- Veiller à ne pas salir ses vêtements en retirant la combinaison à usage unique.
- Ne pas emporter de vêtements contaminés à la maison.
- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.

Fin du travail

Nettoyage

- Nettoyer soigneusement les équipements de travail ainsi que les EPI réutilisables.
- Attester l'absence de résidus d'amiante par un contrôle visuel.
- Selon l'usage ultérieur prévu, il est conseillé de confirmer la décontamination par une mesure de l'air ambiant selon la norme VDI 3492.

Élimination

- Les récipients à déchets (fûts et sacs PE) doivent être convenablement entreposés (benne ou local pouvant être fermés à clef).
- Les conduites en fibrociment amianté doivent être éliminées conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et aux prescriptions cantonales en vigueur.



2 La zone d'impact est recouverte d'un linge humide.



3 La zone d'assainissement est soigneusement nettoyée après le travail.



4 La zone de fracture est emballée hermétiquement.

Normes et prescriptions applicables

OTConst art. 3.2, 4, 81-86

Directive CFST 6503 «Amiante»



Suva, secteur génie civil et bâtiment,
Tél. 021 310 80 40
genie.civil@suva.ch